



m.moussion@yahoo.fr

### Contribution de Marc MOUSSION

#### Quelques réflexions sur le sujet de la sécurité

##### Dans le mot Sécurité, il faut différencier :

- Ce qui concerne la sûreté qui englobe les incivilités, les agressions, les vols, les cambriolages, le terrorisme, les prises d'otages et en un mot toutes les délinquances. C'est un vaste sujet qui mérite d'être traité d'une façon spécifique mais que nous n'aborderons pas dans nos propos.
- Ce qui concerne les risques naturels et les risques technologiques qui génèrent des accidents et des destructions pouvant impacter très fortement les personnes et les biens. Ce domaine relève de la sécurité civile.

##### Pour les risques naturels, il faut considérer :

- **Les risques climatiques** que sont les tempêtes, les inondations et les grandes sécheresses ;
- **Les risques sismiques** que sont les tremblements de terre, les tsunamis et les éruptions volcaniques avec production de nuages de cendre à très grandes distances.
- **Les risques sanitaires** que sont les épidémies voir les pandémies.

##### Les risques technologiques sont de différentes natures :

- Ceux qui sont conséquents à la fabrication, la transformation, le stockage et le transport des matières dangereuses qu'elles soient sous forme solide, liquide ou gazeuse, qui peuvent générer explosion, incendie, fuites de gaz ou de produits chimiques, ou encore explosion et radiation nucléaire.
- Les accidents liés aux différents moyens de transport qu'ils soient routiers, fluviaux, maritimes ou aéronautiques.
- Les pollutions de différentes origines générées soit par des fuites d'hydrocarbures, soit des fuites de gaz, soit des nuages toxiques conséquents des accidents de produits chimiques, ou bien encore les découvertes d'engins explosifs datant souvent de la dernière guerre.

Après avoir identifié les risques qui sont susceptibles de porter atteinte à la sécurité, on peut se poser la question de savoir à quels risques sont exposés les habitants du Territoire de la Métropole Nantes-Saint-Nazaire.

**Sur le plan climatique**, notre position géographique nous expose en première ligne d'une façon récurrente aux grandes tempêtes aux conséquences parfois dévastatrices avec ruptures des lignes électriques, destruction des massifs forestiers, écroulements des toitures, endommagements des bâtiments et accidents corporels, voir mortels. Les crues de la Loire ne sont plus aussi importantes que ce qu'elles étaient du fait du creusement du lit de la Loire pendant ces dernières années. Mais aujourd'hui, les extractions de sable dans la Loire ont été interdites, le Port ne drague plus régulièrement le chenal de la Loire de Nantes à Donges ce qui a pour effet de remonter le niveau du lit de la Loire et d'augmenter les effets des crues dans les zones dites faiblement inondables. Dans l'estuaire et sur la côte, dans des circonstances exceptionnelles, avec la conjonction des grandes marées et des tempêtes, les surcotes de marée peuvent provoquer des inondations importantes comme celles qu'ont connu Le Croisic et Pornic. Enfin, le Territoire n'échappe pas aux grandes années de sécheresse avec été très chaud (1976, 2003) qui assèchent les cours d'eau et les nappes phréatiques, posent des problèmes d'approvisionnement en eau avec des conséquences non négligeables sur l'agriculture et l'élevage et en cas de fortes chaleurs prolongées impactent sévèrement l'état de santé des personnes âgées (du 1<sup>er</sup> au 15 août 2003, les décès directement ou indirectement liés à la canicule concerneraient près de 11 500 personnes en France).

**Sur le plan sismique**, jusqu'à maintenant le Territoire n'a connu que quelques secousses sismiques n'ayant pas produit de gros dégâts matériels. Mais, comme l'indique Jean-Louis Renault dans son mémoire sur le Grand Port Maritime de Nantes–Saint-Nazaire : « le décret 2010-1255 du 22 octobre 2010 renforce la prévention du risque sismique en France et classe désormais le secteur Nantes –Saint-Nazaire en catégorie 3 (modéré). Cette nouvelle classification, établie à la suite du séisme d'Haïti en janvier 2010, va entraîner un durcissement de la réglementation pour les établissements classés pour la protection de l'environnement et en particulier ceux classés SEVESO, avec pour conséquence de rajouter des freins aux investissements en augmentant les contraintes de construction ».

**Sur le plan sanitaire**, le Territoire n'échappe pas aux épidémies de différentes natures : variole, vache folle, grippe aviaire et tout dernièrement la pandémie du H1N1.

**En ce qui concerne les Risques Technologiques, un certain nombre d'accidents graves ont marqué la vie du territoire :**

- En 1976 l'accident d'avions de la Planche survint pendant une grève d'aiguilleurs du ciel ou un DC9 et un DC8 se sont télescopés en plein ciel au-dessus de la Commune de la Planche à 30 kms de Nantes, ce qui a provoqué la chute et l'écrasement au sol du DC9 avec aucun survivant et plus de cent morts éparpillés sur plusieurs milliers de m<sup>2</sup> sur la Commune de la Planche.
- Le crash d'un bimoteur de 15 passagers dans le cimetière de Saint Aignan de Grand Lieu lors de son décollage de Nantes-Atlantique suite à une erreur d'avitaillement en carburant. Résultat : 16 blessés graves. Mais cet accident aurait pu être beaucoup plus grave car dans la trajectoire de l'avion juste après le cimetière, il y a un gymnase qui était rempli d'enfants qui étaient en entraînement sportif. Fort heureusement l'épave de l'avion s'est arrêtée avant de percuter le gymnase.
- En 1972, l'explosion d'un pétrolier, en phase de déchargement au quai de la Raffinerie de Donges, qui a été frappé par la foudre. L'onde de choc a été ressentie à plusieurs kilomètres à la ronde et a provoqué des dégâts matériels dans la Raffinerie et un incendie sur le pétrolier que les pompiers ont mis huit jours à éteindre. Des morts et des blessés ont été à déplorer sur le pétrolier.
- En 1992, l'explosion d'un camion-citerne dans le dépôt pétrolier de Chantenay avec propagation de l'incendie sur un grand bac pétrolier, a provoqué un mort et des blessés, la destruction des vitres de nombreux bâtiments des alentours et la mise en œuvre de gros moyens de lutte contre l'incendie pendant plusieurs jours.
- En 1987, un incendie dans un dépôt de nitrate d'ammonium du Quai de Roche Maurice a généré un nuage toxique qui a nécessité d'évacuer 50 000 personnes de la Commune de Saint-Herblain.
- En 1997 l'incendie de l'usine Frigécrème.

- Le naufrage du pétrolier ERIKA qui s'est cassé en deux lors d'une tempête, a provoqué une marée noire qui a pollué les côtes de notre territoire.
- Tout dernièrement, une fuite de fuel sur une canalisation de la Raffinerie de Donges a provoqué une pollution conséquente de l'Estuaire de la Loire
- Ou bien encore l'alerte causée par le désamorçage de la bombe Véronique sur Nantes en 2010.

Sans accident jusqu'à ce jour, deux risques majeurs technologiques restent très préoccupants sur notre territoire, ce sont :

La traversée de la Raffinerie de Donges par la ligne ferroviaire Nantes-Saint-Nazaire » et Le Tunnel Ferroviaire de Chantenay sous la Ville de Nantes.

Les accidents consécutifs aux risques naturels et technologiques impactent non seulement physiquement les personnes et les biens mais **génèrent également des conséquences psychologiques et psycho-sociales post-catastrophe**. Ce sujet est parfaitement bien traité par Mme Marie-Thérèse Neuilly dans son livre : « Gestion et prévention de crise en situation post-catastrophe ».

**Les risques naturels, technologiques et de pollution nécessitent une organisation de prévention des risques et une organisation de gestion de crise.**

La réglementation régit la prévention des risques et la gestion des crises. Comme l'indique Mme Marie-Thérèse Neuilly dans son livre, chapitre III-5 : « Les structures de prévention et de gestion des catastrophes sont décrites dans la loi de modernisation de la sécurité civile du 17.08.2004, avec ce rappel dans l'article 1 : " La sécurité civile a pour objet la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés relevant de l'état, des collectivités territoriales et des autres".

Les entreprises classées ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) doivent se conformer au code de l'environnement et au code du travail. Celles classées SEVESO doivent mettre en oeuvre un POI (plan d'Opération Interne) et organiser un exercice tous les 3 ans, conformément à la loi du 19 juillet 1970.

Si l'entreprise ne peut pas maîtriser le sinistre, elle doit demander l'intervention de moyens extérieurs dont la mise en œuvre est déclenchée par la Préfecture selon un PPI (Plan Particulier d'Intervention) qui est une des positions du Plan ORSEC (Plan d'Organisation de la réponse de la Sécurité Civile).

**Le Plan Local de Prévention des Risques et de Pollution de Nantes Métropole se décline de la façon suivante :**

Assurer la sécurité des citoyens et réduire la vulnérabilité du Territoire et des Organisations en agissant sur la chaîne du risque. Deux leviers sont utilisés pour cela : la Prévention et la Gestion de Crise.

**La Prévention nécessite** d'identifier et de connaître les risques, de les intégrer dans la stratégie du développement du Territoire (PLU, PADD, SCOT, PC, ZAC), d'en prévoir la protection et d'en assurer la surveillance.

**La Gestion de Crise nécessite :**

- De se préparer à la crise en installant des dispositifs d'alerte (des sirènes audibles de toute la ville qui sont essayées une fois par mois) et en rédigeant des Plans Communaux de mise en sécurité.
- De suivre la crise en déclenchant l'alerte et en procédant à la mise en sécurité des personnes et des biens.
- D'assurer la Post-Crise, en procédant à l'évaluation, à l'indemnisation et à la Restauration.

Des actions sont poursuivies pour :

**« Agir en amont » :**

- Poursuite de l'action de la Cellule Opérationnelle de Prévention des Risques.
- L'harmonisation de la défense externe contre l'incendie.
- La prise en compte des Risques et des Nuisances dans les zonages des PLU et PADD.
- L'Observatoire des Risques et des Pollutions (cartographie).
- Formation des élus et des services de Nantes Métropole.

**« Pour être prêt le jour où » :**

- Plan d'Intervention Communautaire en cas de crise.
- CRAIOL : Centre de Réception des Appels Institutionnels et d'Organisation de la Logistique.
- Assistance Méthodologique aux Plans Communaux de Sauvegarde.
- Participation à des exercices de simulation de crise avec l'état et les Communes.
- Renforcer les outils d'alerte : les réseaux de sirènes et mutualisation de véhicules sonorisés.
- Information préventive de la population : DICRIM Communautaire.

L'augmentation de la population du Territoire du Pôle Métropolitain Nantes–Saint-Nazaire d'ici 2030 ne fera qu'accroître l'exposition aux risques naturels et aux risques technologiques. De façon à les minimiser, il sera très important de prendre en compte le volet prévention en continuant à améliorer leur intégration dans la stratégie de développement pour ne pas reproduire les erreurs du passé. Quant au volet gestion de crise, il pourra certainement être amélioré en réalisant les exercices de mise en sécurité auxquels sont soumis les Communes et dont la réalisation a été extrêmement rare jusqu'à maintenant.